

EXPLICATIONS Complémentaires (source Newsletter Agir Pour Le Crès n° 39) :
Intervention d'Agir pour Le Crès sur la politique budgétaire communale.

« Le résultat excédentaire de l'exercice 2017 (+1,8 M€) a permis à la commune d'enregistrer un résultat de clôture (fonctionnement et investissement cumulés) à +3M€ environ, ce qui lui permet de ne pas avoir recours à l'emprunt pour l'exercice 2018 »

Autrement dit, notre commune dispose de disponibilités en trésorerie de l'ordre de 3 millions d'euros. Mais d'où proviennent-ils ?

La réponse qui vient immédiatement et logiquement à l'esprit est : de la poche des contribuables Cressois.

Malgré la non-augmentation des taux d'imposition, les ressources fiscales sont, elles, en nette augmentation.

En ne recourant pas à l'emprunt, seuls les résidents cressois actuels contribuent aux recettes de la commune. Ils se retrouvent de fait lourdement pénalisés en l'absence d'une quelconque participation des futures générations pour le remboursement des emprunts.

Pour les investissements, pas d'emprunt. Nos enfants n'auront pas à payer.

Pour le fonctionnement, au contraire, notamment avec la salle de spectacle, nous payons. Nos enfants et nos petits enfants aussi payeront les loyers.

Il y a là un déséquilibre révélateur d'une injustice certaine et nous ne partageons pas cette conception de l'avenir des Cressois. L'équilibre inter-génération est pour nous une priorité.

Le résultat de clôture de 3 M€ entraîne inévitablement un accroissement de la capacité de désendettement. La capacité d'autofinancement brute, c'est-à-dire la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables, qui est mentionnée dans le ROB, passe de 721 000€ en 2016 à 2 990 000€ en 2017. Pourquoi ?

Réduction des charges et dépenses ? Ce serait étonnant dans la mesure où en 2017, le budget fonctionnement a enregistré, pour la salle de spectacles, le paiement de loyers supérieurs à 200 000€ TTC.

Augmentation des produits et ressources ? C'est plus probable compte tenu des contributions réglées par des Cressois pressurisés. L'accroissement de la capacité d'autofinancement brute atteint plus de 2 000 000 € pour la seule année 2017.

En conséquence, au lieu de leur non-augmentation, il serait plus juste de décider et voter la baisse des taux d'imposition. Oui, c'est possible et plus équitable. Le faire maintenant conduirait à réduire la pression fiscale constante au Crès et améliorerait leur quotidien en rendant du pouvoir d'achat aux Cressois. Oui, c'est une réalité. La commune a l'argent. Dans ses caisses ! Et il s'agit bien de l'argent des Cressois !